



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CONF.166/PC/L.9
9 février 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ PRÉPARATOIRE DU SOMMET MONDIAL
POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
Première session
31 janvier-11 février 1994
Point 3 de l'ordre du jour

ÉTAT DES PRÉPARATIFS DU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Éléments qui pourraient figurer dans un texte destiné à être adopté par le Comité préparatoire

Note du Secrétariat

Le Comité préparatoire, ayant achevé sa première session de fond consacrée aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement social, exprime sa gratitude au Bureau pour le rôle efficace qu'il a joué et au Secrétariat pour l'appui qu'il a fourni.

A

Fonds d'affectation spéciale pour le Sommet mondial pour le développement social

Le Comité préparatoire :

1. Note que le Secrétaire général a créé le Fonds d'affectation spéciale pour le Sommet mondial pour le développement social en application de la résolution 47/92 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1992, afin de mobiliser auprès de sources publiques et privées des contributions volontaires destinées à financer les activités supplémentaires nécessaires pour préparer et tenir le Sommet, ainsi que la participation des pays les moins avancés au Sommet et à ses préparatifs;

2. Rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 48/100 du 20 décembre 1993, a invité tous les Etats à contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale, et rappelle également qu'il a demandé, dans sa

décision 4¹ adoptée à sa session d'organisation, que le Fonds soit porté à l'attention des Etats Membres et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que des fondations, des entreprises privées et des particuliers concernés;

3. Note que trois Etats Membres ont jusqu'à présent contribué au Fonds et leur exprime sa gratitude pour leur appui;

4. Réaffirme l'importance des contributions volontaires pour les préparatifs du Sommet mondial, notamment en ce qui concerne la participation des pays les moins avancés;

5. Prie instamment tous les Etats ainsi que les organisations privées et publiques et les particuliers de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour le Sommet mondial pour le développement social.

B

Séminaires, ateliers et autres activités

Le Comité préparatoire, ayant examiné les rapports des deux groupes d'experts sur l'intégration sociale et l'emploi qui se sont tenus au Pays-Bas et en Suède en septembre et en octobre 1993, et conscient qu'il est important d'engager un large débat sur les thèmes essentiels du Sommet mondial pour le développement social en faisant appel aux décideurs, aux milieux universitaires, aux experts et aux membres de la société civile de toutes les régions du monde,

1. Se félicite de la teneur des rapports susmentionnés et de la générosité dont ont fait preuve les gouvernements néerlandais et suédois;

2. Encourage l'Organisation des Nations Unies, le système des Nations Unies, les Etats Membres et les autres entités concernées par les préparatifs du Sommet à organiser des séminaires, des ateliers et d'autres réunions d'experts sur des questions présentant un intérêt direct pour le Sommet, y compris la question de l'atténuation et de la réduction de la pauvreté.

C

Mécanismes et rapports nationaux

Le Comité préparatoire :

1. Rappelle la décision 3 sur les contributions nationales qu'il a adoptée à sa session d'organisation¹, dans laquelle il a souligné qu'il était souhaitable de faire progresser les préparatifs nationaux qui pourraient consister notamment à mettre en place des comités nationaux ou d'autres arrangements à l'échelon national visant à réunir les organismes officiels et

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément No 24 (A/48/24), annexe II.

non gouvernementaux concernés, à convoquer des réunions en vue de débattre publiquement des questions essentielles et à établir des rapports nationaux;

2. Rappelle également que l'Assemblée générale, dans sa résolution 48/100, a invité tous les Etats à créer des comités nationaux ou d'autres mécanismes pour le Sommet mondial pour le développement social et à organiser des réunions pour débattre publiquement des questions essentielles qui seront abordées lors du Sommet;

3. Note avec gratitude qu'un certain nombre de comités nationaux ou d'entités comparables sont déjà en place et demande instamment à tous les Etats de créer le plus rapidement possible des mécanismes de ce genre;

4. Prend note avec satisfaction des rapports nationaux dont a disposé le Comité à sa première session et encourage l'établissement de rapports de ce genre durant 1994.

D

Participation des organisations non gouvernementales

Le Comité préparatoire :

1. Souligne qu'il est important que les organisations non gouvernementales participent pleinement aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement social;

2. Souligne que cette participation est nécessaire à l'échelon national ainsi qu'aux niveaux régional et international;

3. Apprécie la contribution utile qu'ont apportée les organisations non gouvernementales à sa première session;

4. Encourage toutes les organisations non gouvernementales à continuer d'appuyer les préparatifs du Sommet et d'y participer, conformément à la pratique établie;

5. Décide d'examiner à sa deuxième session, en août 1994, l'accréditation d'organisations non gouvernementales supplémentaires conformément aux règles relatives à leur participation énoncées dans la décision 2 adoptée à sa session d'organisation¹.

E

Participation des organisations du système des Nations Unies

Le Comité préparatoire :

1. Se félicite des rapports des institutions spécialisées, des programmes et des autres organisations du système des Nations Unies, et de leur participation à sa première session;

2. Encourage tous les éléments du système des Nations Unies à continuer de contribuer aux préparatifs du Sommet;

3. Souligne le caractère intégré du développement et le rôle essentiel que diverses institutions, y compris celles qui ont des responsabilités financières, devraient jouer dans leur domaine de compétence afin d'assurer le succès des préparatifs et du suivi du Sommet mondial pour le développement social;

4. Invite le Secrétaire général à faciliter les contributions au Sommet et à ses préparatifs de tous les organes, organisations et programmes du système des Nations Unies ainsi que des autres organisations intergouvernementales et régionales.

F

Activités de recherche

Le Comité préparatoire :

1. Réaffirme le rôle important que jouent la recherche, le rassemblement et l'analyse de données et la prescription de politiques pour comprendre les trois thèmes essentiels et pour y donner suite;

2. Souligne qu'il importe d'assurer la contribution la plus large possible aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement social ainsi qu'à son suivi;

3. Note les activités entreprises dans le contexte des préparatifs du Sommet par les instituts de recherche et encourage à continuer de planifier et d'entreprendre de telles activités de recherche;

4. Invite les gouvernements à appuyer les activités des instituts de recherche qui présentent de l'intérêt pour les préparatifs et le suivi du Sommet;

5. Invite le Secrétaire général à entreprendre, avec les instituts de recherche pertinents, la mise au point d'une base de connaissances pour le suivi du Sommet; cette initiative devrait également contribuer à créer un réseau international pour la mise en commun des données, de l'expérience et des idées concernant le développement social;

6. Prie le Secrétaire général d'utiliser, selon qu'il conviendra, les résultats des activités de recherche concernant les thèmes principaux afin d'établir la documentation destinée à la deuxième session du Comité préparatoire.

G

Information

Le Comité préparatoire :

1. Rappelle sa décision 5¹ concernant l'information afin de faire prendre conscience aux niveaux local, national, régional et international des thèmes essentiels du Sommet mondial pour le développement social, ainsi que de ses objectifs;

2. Note le programme d'information proposé par le Département de l'information, le Comité commun de l'information des Nations Unies et d'autres organes;

3. Souligne l'importance d'un large programme d'information et de la participation active des médias afin que le Sommet soit porté à l'attention d'un vaste public;

4. Encourage toutes les organisations et institutions du système des Nations Unies à inclure dans leurs activités d'information des références au Sommet et à ses thèmes essentiels.
